

WINTER IS COMING

Vincent Jacques le Seigneur
Directeur de la publication



Illustration de couverture :
Contrôle de l'impact phonique du parc éolien La Gargasse, à Souilly (55), par le bureau d'études Gantha (acoustique, vibrations et mécaniques des fluides).
Crédit :
Gantha.

journal-eolien.org

Administration : Nathalie Bouhours
(tél. : 01 44 18 00 80)

Directeur commercial et publicité :
Jérôme Chabaudie (tél. : 01 44 18 73 47)

Directeur de la publication :
Vincent Jacques le Seigneur

Conseiller éditorial :
Vincent Boulanger

Responsable des produits éditoriaux :
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Timothée Bongrain, Vincent Boulanger, Mamadou Kane, Jefferson Larue, Nolwenn le Jannic, Anne-Sophie Perraudin, Patrick Piro, Carole Rap, Marc Rapin, Aude Richard, Joël Spaes.

Secrétaire de rédaction : Charlotte de L'escale

Maquette – réalisation : Marie Agnès Guichard

 Imprimerie de Champagne
Z.I. Les Franchises – 52200 Langres

Dépôt légal : 4^e trimestre 2016
ISSN : 2115-8207
Commission paritaire : 0418 G 93032

Éditeur : 
Observatoire des énergies renouvelables
146 rue de l'Université – 75007 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org

Ce numéro est imprimé sur du Cocoon Silk, un papier extrablanc, 100 % recyclé, certifié FSC® (issu de la gestion forestière responsable).

 **RECYCLÉ Papier**
FSC® C101670

Marrakech, couleur de terre et d'ocre, couronnée par les lointaines cimes enneigées de l'Atlas et que la lumière d'hiver entourait d'un halo royal, nous a ensorcelés. Quel accueil, quelle efficacité, quel engagement de la part des milliers de pèlerins du climat qui avaient fait le déplacement pour assister à la COP22, chefs d'État ou simples militants, entrepreneurs ou étudiants ! Et s'il fallait mettre en avant une seule annonce, ce serait l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, signé dans la cité aux portes du désert par 20 pays, 15 métropoles et 200 entreprises internationales. Nous nous sommes mis à espérer...

Mais c'est un vent glacial qui souffle désormais sur Paris. Le bien nommé "winter package" que viennent de publier les cols blancs de la Commission est comme une fin de non-recevoir à l'invite de la COP22 ; c'est une douche froide, un renoncement, une trahison. La presse⁽¹⁾ ne s'y est pas trompée, tirant à boulets rouges sur une Europe « *trop frileuse sur la transition énergétique* » ou qui « *évite de braquer les États-membres* ». Que reste-t-il des engagements pris il y a seulement un an, lors de la Conférence de Paris ? Que dirons-nous à nos enfants pour justifier une telle lâcheté ?

Ce volumineux "paquet législatif" qui décline les objectifs pour le climat à l'horizon 2030 est, pour ne parler que des énergies renouvelables, un vrai retour en arrière. Il a suscité l'ire des ONG et de parlementaires européens, de droite comme de gauche. Parmi les mesures les plus décriées, la priorité d'accès au réseau dont bénéficie depuis 2009⁽²⁾ l'électricité de source renouvelable est remise en cause. Si elle venait à être confirmée, cette décision mettrait en péril la confiance des investisseurs⁽³⁾, qui ne s'engageront plus faute de visibilité. Et c'est toute la filière qui en pâtira.

Second grief, les objectifs. L'Europe avait déjà baissé la garde lorsqu'elle avait proposé⁽⁴⁾, début 2014, de ne pas maintenir d'objectifs nationaux contraignants en matière d'énergies renouvelables après 2020 en ne gardant qu'une part de 27 % d'énergies renouvelables⁽⁵⁾ dans le mix énergétique au niveau de l'Union elle-même. Elle confirme cette position. « *Avec cet objectif, le rythme de développement des renouvelables dans la prochaine décennie serait la moitié du rythme actuel*, critiquent les ONG dans leur communiqué commun. *Alors qu'elles devraient représenter en 2030 45 % du mix.* »⁽⁶⁾

Tout n'est pas négatif, et quelques mesures proposées par la Commission concernant, par exemple, la simplification des démarches pour le repowering des installations existantes, le solaire thermique ou la fin des barrières à l'autoconsommation semblent pertinentes, mais elles ne sauraient suffire pour assurer la transition énergétique du Vieux Continent. Gageons que le Parlement et le Conseil réagiront, car si c'est bien la Commission qui a l'initiative de la loi, il ne lui revient pas de trancher. On ne peut qu'attendre la fin de l'hiver.

1) Le Monde et Les Échos, 1^{er} et 2 décembre 2016.

2) Depuis 2000 en France.

3) Les petites installations (< 500 kW) devraient y déroger.

4) Communication de la Commission, 22 janvier 2014 : "Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030" (COM(2014)0015).

5) Pour mémoire, la France a comme objectif 32 % d'EnR dans la consommation finale, soit 40 % de l'électricité, en 2030.

6) Communiqué signé par le Cler, France nature environnement, la Fondation Nicolas Hulot (FNH), le Réseau action climat (RAC) et le WWF.